FRC 2, 11284

DISCOURS

PRONONCÉ AU CAMP DE GONESSE,

Par M. DUBROCA, aumônier des bataillons des soldats volontaires.

Case
FRC
17722

SOLDATS VOLONTAIRES,

IL y a huit jours que vous êtes sous les drapeaux de la patrie, & il y a huit jours que vous marchez dans la carrière de l'honneur (1); si quelqu'un de vous en a enfreint les lois, ministre de la religion, je dois vous montrer combien la religion réprouve l'indiscipline; citoyen dévoué comme vous à la chose publique, je dois vous présenter les maux qui peuvent résulter de l'insubordination aux lois militaires.

Il est une vérité éternelle, immuable, c'est que le Dieu que nous reconnoissons pour notre créateur, est en même temps l'ordonnateur de la société; de-là ces grandes maximes : rendez à César ce qui est à César; rendez honneur & tribut à qui sont dus l'honneur & le tribut; obéissez aux puissances légitimes; soyez soumis aux lois.

Vous que les principes de la religion touchent

(1) Le dimanche précédent, la bénédiction des drapeaux avoit eu lieu au camp de Grenelle.

THE NEWBERRY LIBRARY

encore au milieu même des agitations militaires, comment croyez-vous être dans les vues du suprême ordonnateur de l'ordre, si vous enfreignez les premiers devoirs de l'ordre social, si la soumission aux lois établies ne forme pas le principe de votre conduite?.... Ne marchons-nous pas tous à nos ennemis sous les auspices de sa miséricorde ? Ne nous proposons-nous pas tous d'invoquer son secours au moment où le salut de la patrie dépendra du développement de nos forces? Mais comment prétendrions-nous fixer la protection du Dieu des armées, si, dans une armée qui se destine à procurer à la France la paix & la tranquillité, nous reveillions tous les principes de la discorde, si nous violions toutes les lois de la discipline, si nous offrions à Dieu le spectacle d'hommes insubordonnés, si, sous les drapeaux même de l'honneur, nous nous déshonorions par les taches infamantes d'une insubordination criminelle ?..... Le Dieu qui nous gouverne est le Dieu de l'ordre, & il ne peut pas bénir les instrumens du désordre; il est le Dieu des camps & des soldats armés pour la défense de la patrie, & il ne peut pas protéger les camps & les soldats souillés par la licence & l'indiscipline..... il livre alors l'insubordonné & le lâche à leurs déréglemens coupables; il ne les éclaire pas au milieu des ténèbres de leurs passions; il les laisse aller au gré de leur orgueil : de-là les fautes, de-là les taches, de-là les délits, de-là les dissensions, de-là les crimes, de-là tous les malheurs de l'anarchie, qui finissent par livrer une armée au pouvoir des ennemis acharnés à sa perte.

Mais ici ſe préſentent pluſieurs objections reveillées par les répugnances de l'amour-propre, & mille fois peut-être répétées parmi vous : ne ſommes-nous pas volontaires, s'écrie-t-on, & des ſoldats volontaires peuvent ils ſe ſoumettre à toutes les rigueurs de la diſcipline militaire ? Oui, citoyens ſoldats, oui, vous le devez pour votre honneur & pour la ſûreté de la patrie : je dis même plus, puiſque vous êtes volontaires, vous devez donner, à ceux qui ne le ſont pas, l'exemple de la meilleure diſcipline poſſible..... car enfin ces ſoldats qui ſervent la patrie par d'autres engagemens que vous, ne ſe ſont peut-être, pour laplupart, rangés ſous les lois militaires, que parce qu'ils y ont été contraints ou par le beſoin de vivre, ou par des moyens de ruſe ou de violence..... Mais vous, qui vous êtes revêtus du caractère de ſoldat, librement, ſans inſtigation, par honneur, par patriotiſme, vous devez marcher les premiers dans la carrière de la diſcipline militaire ; ce qui ſeroit une infraction coupable ſans doute pour les premiers, devient une violation profonde & bien plus condamnable dans vous. L'inſubordination du ſoldat des troupes de ligne n'eſt quelquefois que foibleſſe, qu'un reſte de mauvaiſe habitude, qu'une ſuite d'une éducation vicieuſe ; mais, parmi vous, elle eſt déſordre intolérable, parce que vous êtes cenſés être bien plus éclairés, bien plus inſtruits, & bien plus patriotes que lui.

Oui, ſoldats, vous êtes volontaires, mais pour vouloir généreuſement la loi & la ſoumiſſion à la

discipline militaire; celui qui prétend être soldat volontaire pour suivre ses caprices, ne peut pas être le soldat avoué par le patriotisme & l'honneur : ces deux sentimens ne se soutiennent qu'au milieu des sacrifices de l'amour propre; & celui qui ne veut en faire aucun, est indigne de marcher sous les drapeaux des volontaires de la patrie.

Mais les droits de l'égalité entre les hommes, comment se soutiendront-ils, ajoute-t-on, entre le soldat qui obéit à la rigueur de la discipline militaire & l'officier qui la commande?

Camarades, permettez-moi cette explication instructive, nos droits sont sans doute égaux, parce qu'ils consistent dans la part égale que nous avons tous à la propriété, à la sûreté, à la liberté & à la vigilance des lois..... Mais nos fonctions sont inégales & doivent l'être, parce que, si chacun n'avoit pas les siennes bien distinctes, nous serions obligés de les remplir toutes à la fois, & d'être en même temps laboureur, juge, prêtre, ministre, roi, soldat; ce qui ne peut être.

Il n'y a de différence entre l'officier qui commande & le soldat qui obéit, que dans la diversité de leurs fonctions : tous les deux servent la patrie, mais l'un au premier rang & l'autre au second : tous deux ne peuvent être au premier : si le soldat désobéit, il est un rebelle ou un lâche; si l'officier quitte son poste, il est un lâche ou un traître; si tous deux font de belles actions, tous deux peuvent devenir célèbres.

Et comment pourriez-vous méconnoître cette iné-

galité de fonctions, vous sur-tout qui l'avez déterminée ? Avant de vous donner des chefs, n'avez-vous pas eu la liberté de les choisir ? Est-il juste, est-il raisonnable que la méfiance marche à la suite de votre choix ? N'est-ce pas vous déshonorer vous-même que de fouler ainsi à vos pieds votre propre ouvrage ?

Camarades, nos chefs ne peuvent & ne doivent jamais nous parler que le langage de la loi ; s'ils manquoient à cette condition, notre devoir seroit d'abord d'obéir & ensuite de faire des remontrances légales ; sans cela, tout homme devient perturbateur de l'ordre public, & à ce titre, il mérite non-seulement d'être arrêté, d'être puni, mais encore d'être exécré.

Après cette explication, qu'il me soit permis, chers camarades, de vous épancher mon cœur, & de vous parler le langage du sentiment : eh quoi ! voudrions-nous donc concourir avec les méchans à la ruine de notre patrie ? Que desirent-ils, sinon la désunion des bons citoyens, le relâchement de la discipline militaire parmi nous, les dissensions intestines, l'anarchie dans tous les ordres ? Placés comme le lion féroce dans leurs asyles ténébreux, ils attendent le moment favorable où ils pourront tomber sur nous avec avantage, & nous asservir encore à toutes leurs volontés arbitraires ou plutôt sanguinaires : ah ! marchons à eux avec l'arme la plus redoutable, l'union & la discipline militaire. Frères, amis, camarades, officiers, soldats, que tout marche sur la ligne de la fraternité & de l'obéissance, avec ces dispositions nous serons vainqueurs ; & quand vous reviendrez dans vos asyles paisibles,

178

vous jouirez des tendres embraſſemens de vos épouſes conſolées, de vos enfans raſſurés, de vos pères glorieux de vos triomphes, & ſur-tout des félicitations de la patrie qui ceindra vos têtes des lauriers de la victoire. Puiſſe le Dieu des miſéricordes accueillir cet heureux préſage!

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.